

Droit de garde week end vacances

Par mad, le 18/04/2009 à 12:58

Bonjour,

aujourd hui les vacances du nord commencent;mon mari aurait du prendre les enfants ce week end puisque sa garde est les 1,3,5emes w end+2eme semaine vac;

Il leur dit qu il les prend samedi prochain (le25) jusqu au 3 mai

a t il raison, ai je un autre choix concernant le week end ou fait il partie des vacances? il m ignore totalement et ne communique que par les enfants, ne peut on pas mettre tout cela par ecrit; comment cela marche pour I ete 2009 (je les garde en juillet (donc de quand à quand?) autre chose: mon beau frere etant parrain d un des enfants il s en occupe souvent 1 soir ou 2 par semaine; mon mari lui fait peur (c est son propre frere!) en disant qu il lui vole ses enfants et qu il va engager une procedure; c est moi qui ai la garde et mon fils reclame son parrain, est ce qu il peut agir contre ça?

Par puce3869, le 18/04/2009 à 13:58

Si les vacances ont commencé, les week 1/3/5 ne sont plus à suivre.

Par Marion2, le 18/04/2009 à 22:01

Bonsoir mad,

Lorsque vous gardez vos enfants, si vous voulez les confier aux grand'parents, ou parrain ou

marraine, votre ex -mari n'a rien à dire.

Il peut toujours déposer une plainte s'il le souhaite, mais elle ne sera pas recevable. Votre beau-frère et vous, n'avez strictement rien à craindre... Continuez donc à laisser votre enfant aller chez son parrain s'il en a envie.

Bon courage.